



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 023.41.18.89 à 92 Fax : 023.41.18.76 C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER BADR : Rib 00 300 060000201930048 ETRANGER : (Compte devises) BADR : 003 00 060000014720242
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE**

**Arrêté du 24 Ramadhan 1443 correspondant au 25 avril
2022 portant désignation des membres du comité
d'experts multidisciplinaires chargé d'émettre un
avis sur la liste des médicaments essentiels.**

Par arrêté du 24 Ramadhan 1443 correspondant au 25 avril 2022, les membres dont les noms suivent, sont désignés, en application des dispositions de l'article 13 du décret exécutif n° 21-224 du 12 Chaoual 1442 correspondant au 24 mai 2021 fixant les modalités d'établissement de la liste des médicaments essentiels, au comité d'experts multidisciplinaires chargé d'émettre un avis sur la liste des médicaments essentiels, pour une période de trois (3) ans, renouvelable une (1) seule fois :

- Naguib Benyelles, représentant du ministère de la défense nationale ;
- Réda Djidjik, représentant du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Faouzi Haouam, représentant du ministre chargé de la sécurité sociale ;
- Réda Kessal, directeur chargé de la veille stratégique du ministère de l'industrie pharmaceutique ;
- Sara Hadjali, représentante de l'agence nationale de sécurité sanitaire ;
- Kamel Mansouri, représentant de l'agence nationale des produits pharmaceutiques ;
- Wahiba Djafri, représentante du centre national de pharmacovigilance et de matériovigilance ;
- Said Khennaf, représentant de l'institut Pasteur d'Algérie ;

- Hassene Yacine Daouadji, représentant de la pharmacie centrale des hôpitaux ;
- Nassim Saadia, représentant de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés ;
- Abdelhamid Mohand Oussaid, représentant de la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés ;
- Mohamed Izem, représentant du conseil national de déontologie médicale des médecins ;
- Redha Chebab, représentant du conseil national de déontologie médicale des médecins-dentistes ;
- Habib Khadir, représentant du conseil national de déontologie médicale des pharmaciens ;
- Noureddine Daibeche, praticien médical ;
- Lyes Ferraz, praticien médical ;
- Sarah Bouhroum, praticienne médicale ;
- Ahlem Radia Bacha, praticienne médicale ;
- Yasmine Chehami, praticienne médicale ;
- Mohamed-Lamine Chekaoui, pharmacien hospitalier ;
- Khaled Zeghdar, pharmacien d'officine ;
- Nadia Bouabdellah, pharmacienne galéniste ;
- Soumeya Behloul, pharmacologue ;
- Yacine Mezaour, pharmaco-économiste.

M. Réda Kessal, représentant du ministre chargé de l'industrie pharmaceutique, est désigné président du comité.

La composition du comité sera complétée ultérieurement par les représentants du secteur concerné, dès leur désignation par l'autorité dont ils relèvent.